



Permas 100 EC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission:

Date de révision: 18/12/2014

Remplace la fiche: 23/10/2013

Version: 9.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Permas 100 EC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/mélange : Insecticide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

EDIALUX - FORMULEX n.v./s.a.
Rijksweg 28
2880 Bornem - Belgium
T +32 (0) 3 886 22 11 - F +32 (0) 3 886 24 60
edialux@edialux.be - www.edialux.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIË/BELGIQUE	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Institut National de Recherche sur la Sécurité		+33 1 45 42 59 59
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226
Eye Irrit. 2 H319
Skin Sens. 1 H317
STOT SE 3 H336
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

N; R50/53
N; R57
R10

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Permas 100 EC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une déchetterie conformément à la réglementation local.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
1-methoxy-2-propanol, monopropylene glycol methyl ether	(n° CAS) 107-98-2 (Numéro CE) 203-539-1 (Numéro index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	70 - 85	R10 R67
perméthrine	(n° CAS) 52645-53-1 (Numéro CE) 258-067-9 (Numéro index) 613-058-00-2	10	Xn; R20/22 R43 N; R50/53
Calcium dodecyl benzene sulphonate	(n° CAS) 26264-06-2 (Numéro CE) 247-557-8	1,35 - 2,4	Xi; R41 Xi; R38

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
perméthrine	(n° CAS) 52645-53-1 (Numéro CE) 258-067-9 (Numéro index) 613-058-00-2	(0,00025 =< C < 0,0025) R52/53 (0,0025 =< C < 0,025) N;R51/53 (C >= 0,025) N;R50/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-methoxy-2-propanol, monopropylene glycol methyl ether	(n° CAS) 107-98-2 (Numéro CE) 203-539-1 (Numéro index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	70 - 85	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
perméthrine	(n° CAS) 52645-53-1 (Numéro CE) 258-067-9 (Numéro index) 613-058-00-2	10	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)
Calcium dodecyl benzene sulphonate	(n° CAS) 26264-06-2 (Numéro CE) 247-557-8	1,35 - 2,4	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Ce produit fait partie des pyréthroïdes. Ces produits peuvent être responsable une demi-heure à une heure après l'exposition, des sensations spécifiques de picotements, fourmillements, impression de brûlure ou d'une diminution de la sensibilité cutanée. Ces symptômes sont transitoires et diffèrent d'un éventuel effet d'irritation ou l'allergie.

Permas 100 EC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prise en charge : traitement symptomatique. Contacter le Centre Antipoisons pour le traitement ultérieur en milieu hospitalier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.
Réactivité : Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les aérosols.
Procédures d'urgence : Enlever chaque source d'inflammation.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres sections

Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas utiliser aux endroits où séjournent des enfants de moins de 2 ans. Les aliments et les matières premières non emballées ne peuvent être mis en contact avec les surfaces traitées sauf si celles-ci ont été nettoyées préalablement. Couvrir les aliments, matières premières et batterie de cuisine pendant le traitement. Ne pas appliquer sur ou dans les appareils destinés à la transformation ou à la préparation de denrées alimentaires ou de condiments.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Température de stockage : < 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Utilisez des gants en caoutchouc.
Protection oculaire : Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires : Ne pas respirer les aérosols. Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Permas 100 EC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: légèrement éthérée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 32 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,963 g/ml
Solubilité	: Eau: Bonne.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Permas 100 EC	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 4000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/kg
perméthrine (52645-53-1)	
DL50 orale rat	554 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,638 mg/l/4h

Permas 100 EC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: toxique pour les abeilles.
Ecologie - eau	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

perméthrine (52645-53-1)

CL50 poisson 1	0,0089 mg/l (Poecilia reticulata, 96h)
CE50 Daphnie 1	0,02 mg/l (Daphnia magna, 24h)
CL50 poissons 2	0,145 mg/l (Cyprinus caprio, 96h)
ErC50 (algues)	0,011 mg/l (Scenedesmus subspicatus, 72h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
--	---

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1993
--------------	--------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-Methoxy-2-propanol), 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR)	: 3
Etiquettes de danger (ADR)	: 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
--------------------------	-------

Permas 100 EC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement



Autres informations

: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

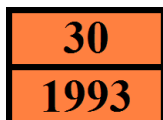
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 30

Code de classification (ADR) : F1

Panneaux oranges



Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Quantités limitées (ADR) : 5l

Quantités exceptées (ADR) : E1

Code EAC : •3YE

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	Permas 100 EC
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.	Permas 100 EC

Permas 100 EC n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 3 - Présente un très grave danger pour l'eau

Législation régionale : Numéro d'autorisation: 4381B.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1

Permas 100 EC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R57	Toxique pour les abeilles
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables